

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Yonne Lautre

ouverte le 27 juillet 2023 et close le samedi 23 septembre 2023

L'Assemblée générale ordinaire se tient par correspondance et par outils informatiques partagés.

Sont membres participant.e.s à cette AG 16 personnes, le quorum de l'AG est à 50% soit 8 membres.

Feuille de présence signée par les 14 membres présent.e.s

N'ont pas participé:

2 membres

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère.

Le quorum est atteint puisque plus de 50% des adhérents sont représentés (14 sur 16 par correspondance)

Les décisions sont prises selon un processus de recherche de consentement (Pour chaque résolution trois votes sont proposés :

Pour : approbation claire de la résolution

Consentement : désapprobation relative de la résolution mais consentement à ce qu'elle soit approuvée

Objection : Opposition claire à la résolution

Je désire demeurer membre de l'Association Yonne Lautre & de l'Association Amis de Yonne Lautre

(merci de vous nommer ci-dessous) (ordre alphabétique)

13 membres.

Je désire ne plus être membre de l'Association Yonne Lautre & de l'Association Amis de Yonne Lautre

(merci de vous nommer ci-dessous) (ordre alphabétique)

3 membres

Commentaires:

Ces départs sont une perte et un risque pour l'identité de ce que nous avons construit et fait perdurer. Grand merci pour le chemin parcouru ensemble.

Il semble intéressant également de maintenir des personnes dans l'association, même inactives ou peu actives

Ordre du jour de l'AG Ordinaire

Examen de nouvelles candidatures

Échanges, approbation des résolutions suivantes:

Rapport d'activité

Rapport financier et report à nouveau

Rapport d'orientation

Composition du Groupe de Modération

Composition de la Collégiale

D'où les travaux de l'Assemblée générale ordinaire suivants:

Nouvelles candidatures à devenir membres de Yonne Lautre

Décision: Sans objection ce 16.08.23, une nouvelle membre est déclarée membre de Yonne Lautre et des Ami.e.s de Yonne Lautre et le lien vers ce pad lui est communiqué.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Rapport d'activité année 2022-début2023

* poursuite de la mise à jour quotidienne du site (entre 3 à 5 heures/jour, 365j/365 c'est énorme! mais effectivement super.

*accident du site lors d'une mise à jour du SPIP (logiciel de publication) en décembre 2022: l'apparence "historique" de Yonnelaure.fr a du être abandonnée, puis en juin 2023, un nouveau changement a eu lieu avec l'adoption de Koinos, apparence (squelette en SPIP) construite par nos ami.e.s de valleeeducousin.fr pour mutualiser avec nous (collaboration depuis de longs mois); site épuré, facile à utiliser sur tous supports et c'est fort apprécié par certain , agenda très mis en valeur; évolutions à la demande et très grande autonomie pour Yonnelaure.fr

* fréquentation du site ramenée à 63000 visites/mois soit 2065 visites/j en moyenne (variations entre 1200 et 3000 visites/j) soit +500/j par rapport à l'an passé.

* maintien des 5 lettres thématiques hebdomadaires <https://yonnelautre.fr/spip.php?article2316> plus une lettre le samedi spéciale Yonne

Ces lettres ont un nombre d'abonné.e.s modéré mais sont relayées sur d'autres sites et des listes de diffusion militantes. Il faudrait les faire plus connaître si nous décidons de les poursuivre.

* Yonne Lautre est ancrée dans le département (et au-delà) comme une valeur solide, mais dans le même temps, son auditoire stagne, les réseaux sociaux sont plus usités. Est ce que cela pose la question de se signaler de temps à autre sur l'un ou l'autre des réseaux sociaux?

Remarques/Débats :

La continuité du site est essentielle pour les associations comme les nôtres. Une gestion interne autour du partage des tâches doit être inventée. Un groupe de modération existe pourquoi ne peut-on en voir d'autres sur la gestion du site (quand il tombe en panne ou pour les mises à niveaux - sur les mises à jour quotidiennes - ou sur ..). Une réflexion ou un un chantier est nécessaire.

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport d'activité ci-dessus donne quitus aux membres de la Collégiale.

Pour : unanimité

Consentement :

Objection :

DEUXIÈME RÉOLUTION

Opérations sur le compte en 2022:

Solde au 01.01.22 : 48.55€

- 9.90 création nom de domaine chez nouvel hébergeur
- 9.90 renouvellement nom de domaine
- Solde au 31.12.22 : 28.75€

- Pour information:
- 09.06.23 +56€ Dons pour plants de tomate fournis par Pascal
- 20.06.23 +20€ Don Isias pour participation frais hébergement
- Solde au 30.06.23 : 104.75€

L'assemblée générale ordinaire après la présentation des comptes de l'exercice de l'année du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 donne quitus aux membres de la Collégiale.

Remarques :

* Utilisant moins de 1% de nos ressources serveurs, nous avons accueillis trois sites "frères" en difficultés d'hébergements.

Chacune de ces structures assume le coût de son nom de domaine et nous fait un don annuel pour participation à nos frais de serveurs (entre 10 et 20€ par structure)

Pour : unanimité

Consentement :

Objection :

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice de l'année du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 d'un montant de 28.75€ en report à nouveau.

Pour : unanimité

Consentement :

Objection :

QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport d'orientation :

Nos attentes : (à vos plumes)

Le plus important est de définir la ligne éditoriale du site ou se la rappeler clairement

* Une réunion en présentielle me semble nécessaire pour définir cela.

*PP : Je suis pour poursuivre la ligne éditoriale actuelle : priorité aux questions démocratiques/sociales/écologiques/climatiques totalement liées

*PP : Continuer à partir du local et donner à voir toutes les luttes/alternatives (annuaires)

D'accord avec les 2 propositions précédentes

*

Élargir notre association, recruter de nouvelles.veaux membres

Qui proposer?

Plusieurs propositions émergent

L'assemblée générale ordinaire après avoir élaboré collectivement le rapport d'orientation (ci-dessus) pour l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 approuve les orientations proposées.

Pour : unanimité

Consentement :

Objection :

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de la composition du Groupe de Modération.

Pour rappel l'existence et l'action de ce groupe sont essentielles au maintien de l'action du rédacteur exécutif : ce sont bien des décisions collectives qui assurent la ligne éditoriale entre deux assemblées générales.

Rappel du mode de décision : soit le Groupe prend une décision unanime par consentement, soit il décide d'interpeler l'assemblée générale (cas très rares). L'activité de ce groupe est variable, il est saisi par le rédacteur exécutif dès qu'il considère ne pas avoir un mandat explicite face à une demande de publication.

Sa composition est : (copie de l'an passé, à vous de modifier)

5 membres

Pour : unanimité

Consentement :

Objection :

SIXIÈME RÉOLUTION

(copie de l'an passé, à vous de modifier)

L'assemblée générale ordinaire décide de la composition de sa Collégiale, dirigeant.e.s de l'Association :
7 membres

Pour rappel l'existence et l'action de ce groupe sont essentielles au maintien de l'action du rédacteur exécutif : ce sont bien des décisions collectives qui assurent la ligne éditoriale entre deux assemblées générales. Chaque membre de la Collégiale est considéré dans les statuts comme co-président.e de

l'association Yonne Lautre et co-directrice.teur de rédaction du site yonnelaudre.fr. C'est notamment très important en cas de plainte pour diffamation, la gendarmerie devant convoquer toutes les personnes au même moment... Pour rappel, nous n'avons jamais subi de plainte pour diffamation acceptée par le procureur, car nous avons une stratégie sérieuse pour les éviter, notamment grâce à l'action du Groupe de modération.

Être assez nombreux dans cette collégiale, être bien en cohérence, ça nous donne force et confiance pour publier. Et ça compte.

Pour : unanimité

Consentement :

Objection :

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents aux fins de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par plusieurs membres,

Pour : unanimité

Consentement :

Objection :

Tom : Point qui demande précision. Qui est le "porteur" ? En "théorie" ? En "pratique" ?

Pascal : Depuis plusieurs années c'est moi qui me charge de cela, mais je me contente de publier un résumé public de notre AG. Nous produisons des PV extraits de Collégiale ou d'AG quand un tiers (banque...) nous en demande.

Nous sommes désormais 14 membres de notre association, jusqu'à la prochaine AG

Nous aurons la volonté de proposer à plusieurs personnes proches de notre association de nous rejoindre.